|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C24/126-F** |
| **14 juin 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |

RÉSOLUTION 1423

(adoptée à la sixième séance plénière)

Encourager les États Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, par l'intermédiaire de l'Union, à accorder la priorité aux activités de protection en ligne des enfants, à les renforcer et à les rationnaliser au moyen de programmes spécifiques tels que la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC

Le Conseil de l'UIT,

considérant

*a)* la Résolution 179 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative au rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants;

*b)* la Résolution 67 (Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications relative au rôle du Secteur du développement des télécommunications dans la protection en ligne des enfants;

*c)* la Résolution 1306 (C09, dernière mod. C15) relative au "Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales relatives à la création d'un environnement Internet plus sûr pour les enfants",

rappelant

la Résolution 1306 (C09), au titre de laquelle un groupe de travail pour la protection en ligne des enfants a été créé,

tenant compte

de la Résolution 179 (Rév. Bucarest, 2022), en vertu de laquelle il a été décidé, entre autres choses:

*a)* de poursuivre l'initiative COP comme moyen de sensibiliser davantage l'opinion aux problèmes liés à la sécurité en ligne des enfants et d'échanger de bonnes pratiques en la matière;

*b)* de continuer d'apporter une assistance et un appui aux États Membres, en particulier aux pays en développement[[1]](#footnote-1), pour l'élaboration et la mise en œuvre de feuilles de route concernant l'initiative COP;

*c)* de continuer d'assurer la coordination de l'initiative COP, en coopération avec les parties prenantes concernées,

reconnaissant

*a)* qu'il existe une nécessité impérieuse de procéder de manière urgente à des interventions collectives pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne;

*b)* que les États Membres soutiennent largement les jeunes filles dans le secteur des TIC, avec 11 400 activités organisées dans 171 pays depuis 2011 dans le cadre de la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC, selon la carte de l'UIT des manifestations pour la Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC[[2]](#footnote-2),

décide

1 de promouvoir, de coordonner et d'appuyer les programmes relatifs à l'inclusion numérique et d'autres programmes placés sous l'égide de l'UIT relatifs aux droits et au bien‑être des enfants, en fournissant des informations et des ressources sur la sécurité en ligne;

2 d'allouer les ressources nécessaires pour veiller à ce que les enfants et les jeunes acquièrent des compétences pour se protéger en ligne et apprennent à les utiliser,

invite les États Membres et les Membres de Secteur

1 à accorder la priorité aux activités stratégiques en matière de protection en ligne des enfants, à les renforcer et à les rationaliser au moyen de programmes spécifiques tels que la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC;

2 à poursuivre la collaboration sur ce sujet avec d'autres membres de l'UIT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)
2. Données tirées de la carte de l'UIT des manifestations pour la Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Women-and-Girls/Girls-in-ICT-Portal/Pages/Portaldev.aspx>. [↑](#footnote-ref-2)